

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 3

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

magasins de guerre, personnel civil de la guerre, habillement, livre, syndicats maritimes, marine d'Etat, métaux, fabriques de papier, industries de la pharmacie, poudreries-raffineries, ports et docks, postale, service de santé, service publics, sous-sols, spectacles, tabacs, textile, tonneaux, transports, verriers.

Les fédérations qui semblent faire cause commune avec les dissidents, sont l'ameublement, alimentation, bâtiment, bijouterie, blanchisseurs, coiffeurs, enseignement, monnaies et médailles, produits chimiques, sciage-tabletterie, teinturiers-dégraissseurs, voiture-aviation. Quant aux fonctionnaires, ils se retirent sous leur tente, ne voulant plus adhérer ni à l'un ni à l'autre des deux groupements.

Les fédérations dissidentes n'ont pas emmené l'unanimité de leurs sections avec elles; beaucoup sont restées fidèles à l'ancienne C. G. T., notamment dans l'alimentation, le bâtiment, le bois, les instituteurs, la bijouterie, les allumettiers, les coiffeurs et les produits chimiques.

Ces syndicats ont rétabli leurs fédérations respectives et plusieurs en ont profité pour se réorganiser en fédérations industrielles. C'est ainsi que la fédération de l'ameublement et celle des sciages-tabletters ont constitué la fédération du bois. Les syndicats des blanchisseurs et les teinturiers dégraissseurs ont été incorporés à la fédération du textile.

La situation se présente tout aussi bien pour la C. G. T. dans les unions départementales; 45 lui sont restées fidèles:

Ain, Ardèche, Cantal, Haute-Garonne, Hérault, Landes, Loiret, Manche, Meurthe et Moselle, Nièvre, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Tarn, Tunis, Aisne, Aube, Eure, Gers, Ile-et-Vilaine, Haute-Loire, Loir-et-Cher, Marne, Meuse, Nord, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haute-Saône, Vienne, Allier, Aveyron, Corse, Eure-et-Loire, Gironde, Jura, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Orne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Belfort, Sarthe, Vosges.

25 autres sont déjà reconstituées en face de celles qui donnèrent leur adhésion aux communistes; ce sont: Aude, Charente-Inférieure, Dordogne, Gard, Rhône, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Oran, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Doubs, Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Charente, Côte-d'Or, Finistère, Oise, Seine, Deux-Sèvres, Var, Yonne.

Tandis que le Calvados, Le Cher, les Côtes-du-Nord, la Seine-et-Marne et le Lot ne se sont pas encore prononcés.

La manœuvre des communistes a raté, mais elle aura fait beaucoup de mal à la classe ouvrière française en la divisant. C'est ainsi qu'ils travaillaient à la réalisation du front unique du prolétariat.



Dans les fédérations syndicales

Lithographes. L'Union suisse des lithographes a soumis à la votation générale le 30 décembre dernier les questions suivantes: 1. Front unique. 2. Payement d'une cotisation spéciale à un fonds de lutte commun, central et local. 3. Adoption ou refus de la baisse des salaires proposée par l'Association patronale des lithographes. Le front unique fut repoussé par 698 non contre 107 oui (37 bulletins blancs). La cotisation spéciale pour un fonds de lutte fut également repoussée par 643 non contre 175 oui (24 bulletins blancs), et la baisse des salaires subit le même sort par 762 non contre 42 oui (38 bulletins blancs). Sur les 949 membres de la fédération, 842 participèrent à la votation. La

fédération a ainsi pris nettement position, d'une part en refusant de se laisser prendre à la fine manœuvre du front unique communiste en gardant ainsi son autonomie et sa complète liberté d'action; d'autre part en résistant à toute tentative d'aggravation des conditions de travail.

Métallurgistes et horlogers. Grève à la fabrique Hoegger, fabrique de machines, à Wil. A la suite de retenues de salaire injustifiées faites à plusieurs reprises, le personnel de la dite fabrique a suspendu le travail le 11 janvier. Dans la pensée d'éviter de nouvelles réductions de salaires, les ouvriers avaient consenti, il y a quelques mois, à une diminution des salaires. Malgré cela, la fabrique opéra de nouvelles réductions. Le travail a pu être repris le 23 janvier après la conclusion d'une entente.

Ouvriers du bâtiment. Le comité central étendu de la fédération du bâtiment s'est réuni les 4 et 5 février 1922 à Zurich. Il entendit les rapports présentés par le comité central sur son activité et son travail administratif, sur les mouvements de salaire, la statistique, les questions financières, mouvement des membres, etc. Il adopta, à la majorité, la résolution suivante concernant le renvoi du congrès syndical décidé par la commission syndicale:

«L'attitude de la majorité de la commission syndicale est condamnée, parce qu'elle a empêché la discussion et les décisions devenues nécessaires pour créer un front unique des fédérations syndicales suisses et la résistance à la baisse des salaires et à la prolongation des heures de travail.

Le comité central étendu estime, en considération de la situation internationale du prolétariat que le capitalisme international ne peut être combattu que par le moyen de la lutte de classe révolutionnaire, par le déclenchement de luttes des masses, qu'il peut être abattu et rendu inoffensif.

La création d'un front unique est la tâche la plus urgente du prolétariat suisse.»

Si cette résolution manque de clarté, la phraséologie, elle, n'y fait pas défaut!

Le contrat de fusion avec la Fédération du bois rencontra l'approbation unanime de l'assemblée et le comité central fut chargé d'organiser immédiatement la votation générale dans les sections, afin qu'elle soit terminée le 15 mars. Le contrat sera adopté s'il réunit une majorité d'acceptants égale au trois cinquièmes des membres ayant pris part à la votation.

Une énergique opposition sera faite à toute prolongation de la durée du travail pour 1922.

Commerce, transports et alimentation. Le comité central étendu de cette fédération s'est réuni, le 12 février, à Zurich. Le rapport sur l'activité du comité central fut approuvé. La question de la baisse des salaires et la prolongation de la durée du travail donna lieu à une très vive discussion. Le comité central reçut la mission d'engager une lutte énergique contre toute aggravation de la situation économique de ses membres avec tous les moyens dont il dispose; il doit envisager en particulier dans la branche alimentaire, lorsque tous les autres moyens ont été employés, sans succès, l'organisation du boycott.

Les rapports de gestion et des comptes furent adoptés. Pour combler le déficit, causé par les secours versés aux chômeurs, une cotisation spéciale a été décidée, payable par tous les membres occupés complètement. Les membres cotisants dans la première classe auront à payer 5 de ces estampilles spéciales, ceux de la deuxième classe 8 et ceux de la troisième classe 12. Le comité central étendu adopta cette proposition à l'unanimité.

Ouvriers sur bois. Consultation générale sur la fusion. Dans sa séance du 5 février, le comité central étendu de la Fédération des ouvriers sur bois a décidé de présenter à la consultation générale de ses membres la question suivante:

« Un contrat de fusion doit-il être passé entre les fédérations du bois et du bâtiment? »

Nous avons déjà exposé dans ses grandes lignes ce que contient ce projet de fusion. La votation doit avoir lieu dans la période comprise entre le 18 février et le 15 mars. La votation doit être effectuée au bulletin secret et peut avoir lieu dans les assemblées ou par les urnes. Le contrat de fusion sera adopté si une majorité de trois cinquièmes des votants se prononce en sa faveur.

Cartel syndical de Bâle-Campagne. Nous tirons du rapport annuel de cette association les renseignements suivants:

A fin 1920 le cartel comptait 23 sections avec 2000 membres en chiffres ronds, et à fin 1921 ces chiffres descendirent à 18 sections et 1750 membres. La crise est la cause essentielle de ce recul. Les sections du bâtiment, d'Allschwil, Liestal et Oberwil cessèrent d'exister; il en fut de même des sections du textile de Liestal et de Niederschönthal. Les mouvements contre la baisse des salaires, conduits par le secrétariat, lui occasionnèrent beaucoup de travail. Le secrétariat fut beaucoup plus fréquenté que pendant l'exercice dernier, en raison de l'aggravation de la crise; des 107 demandes de renseignements, 709 concernent des chômeurs. Par l'intermédiaire du secrétariat, 14,449 fr. ont pu être obtenus de diverses assurances. Des 1907 personnes, qui eurent recours au secrétariat, 1547 furent des hommes et 360 des femmes; les syndiqués se chiffrent par 1086, les non-syndiqués par 821; 1790 sont de nationalité suisse et 117 sont étrangers.

Les recettes s'élèvent à 10,708 fr. (3400 fr. en cotisations des sections et 4100 fr. en subvention), et les dépenses à 8821 francs.

Secrétariat des Grisons. Le secrétariat des Grisons nous a fait part également de son rapport annuel. Il débute par des considérations générales sur la situation économique et politique et continue par un exposé sur son activité administrative, dans le domaine du chômage, de la protection des locataires, de la loi sur les fabriques, etc. Les mouvements de salaire furent très peu nombreux en raison de la crise.

766 personnes se sont adressées au secrétariat au cours de cet exercice administratif. 536 étaient syndiqués et 230 non syndiqués. 643 étaient des hommes et 123 des femmes. De ces 766 consultations, 256 concernaient le contrat de louage de service, 54 la législation sur les fabriques et la responsabilité civile, 82 un contrat de location et d'affermage, 37 la poursuite pour dettes et faillites et 339 d'autres questions.



Mouvement syndical international

Hongrie. Les syndicats hongrois n'abandonnent pas la lutte, malgré toutes les difficultés, malgré la réaction particulièrement violente dans ce pays. Ils viennent de tenir un congrès extraordinaire le 4 décembre, et les décisions prises ne manquent pas d'intérêt.

Dans une résolution sur la situation économique, le congrès fait remonter la cause du renchérissement et de la misère toujours croissante, d'une part à la politique agraire unilatérale menée par le gouvernement au cours de ces deux dernières années; d'autre part, à la politique économique et à la politique douanière du pays, qui entrave la reconstruction de l'industrie.

Se référant à ce qui précède, le congrès exige: La fixation par le gouvernement des prix des principales denrées alimentaires; la prohibition de l'exportation et l'autorisation de l'importation libre des dites denrées; l'inscription sur les listes des « revenus modestes » des employés, dont les appointements mensuels n'atteignent pas 10,000 couronnes.

Au sujet du droit de grève et du droit de coalition, le congrès constate que les luttes aussi bien que les requêtes faites à ce sujet sont restées sans résultat. Le rapport fait au Bureau international du travail par le ministre des affaires étrangères de Hongrie n'est pas conforme à la vérité; les autorités continuent à restreindre le droit de grève et de coalition. Les ouvriers revendiquent: la garantie du droit de coalition, de réunion et de grève; la réintégration dans leurs droits de tous les syndicats dissouts ou brutalement supprimés et leurs biens, confisqués en négation de tout droit, devront leur être restitués; la prohibition des listes noires établies par les patrons, la suppression du système de surveillance par la police; la suppression de la censure; la levée du séquestre des locaux de réunion et leur restitution aux syndicats; l'abrogation du règlement qui met les mineurs sous la surveillance militaire.

Dans une autre résolution, le congrès exprime sa gratitude au prolétariat international pour l'aide apportée aux ouvriers hongrois dans les temps pénibles qu'ils ont traversés. Il remercie particulièrement la Fédération internationale pour son attitude empreinte de solidarité ouvrière; enfin, le congrès confirme les résolutions prises par les délégués hongrois au congrès syndical international de Londres et charge le conseil syndical de mettre toute son énergie pour exécuter ces décisions.

Norvège. B. I. T. L'effectif de la Fédération des syndicats ouvriers a considérablement diminué. En juin 1921, après le grève générale (grève qui a fait perdre à la fédération environ 23,000 membres), l'effectif total était de 116,187 membres au lieu de 148,484 en avril 1920 (maximum atteint). D'après le dernier numéro de l'organe de la fédération, il paraît que cette diminution, attribuable dans une grande mesure à la crise industrielle actuelle (le chômage atteignant environ 50,000 personnes), s'accroît encore. En septembre 1921, l'effectif de la fédération était de 104,000 membres et à la fin de l'année il atteignait à peine le chiffre de 100,000 membres.

Suède. B. I. T. Au début de 1921, l'effectif de la Confédération du travail était de 280,629 membres appartenant à 31 fédérations nationales et à 2799 sections. Le 1er novembre de la même année, cet effectif était de 260,167 membres et 2815 sections (diminution: 19,892 membres, soit le 7 % environ).

La fédération, dont l'effectif a le plus fortement diminué, est celle des ouvriers des fabriques et ouvriers non spécialisés (51,187 à 44,687). Il y a lieu d'ajouter à ce propos qu'un millier de membres de cette fédération ont passé à la Fédération de l'industrie du papier.

Le mouvement syndical suédois a aussi enregistré certaines modifications d'organisation. Ainsi, les deux fédérations des ouvriers pâtisseries et boulangers et des bouchers et abatteurs ont fusionné et formé, à partir du 1er janvier 1922, avec les ouvriers des minoteries, l'Association des ouvriers de l'alimentation. En outre, la Fédération des ouvriers des fabriques et ouvriers non spécialisés et la Fédération des ouvriers de l'industrie du papier se sont entendus pour faire de cette dernière fédération l'organisation unique des ouvriers employés dans l'industrie du papier.

Les fédérations des employés forestiers et de l'industrie du flottage du bois ont adhéré, en 1921 déjà, à la confédération, tandis que ce n'est le cas pour la Fé-